

PRÉSENTATION OBLIGATOIRE D'UN PASS SANITAIRE À PARTIR DE 12 ANS ET 2 MOIS

MERCI DE PRÉSENTER VOTRE QR CODE À L'ÉQUIPE D'ACCUEIL

Certificat
depuis TousAntiCovid Carnet



ou

Certificat
sur papier



Le QR Code doit présenter les preuves sanitaires valides :

- ou • Un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 72h.
- ou • Un certificat de vaccination À condition de disposer d'un schéma vaccinal complet.
- Un certificat de rétablissement de la Covid-19 : test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

La conformité du pass sanitaire sera vérifiée à l'entrée selon les règles sanitaires en vigueur.
La vérification ne permet ni d'avoir accès, ni de stocker vos données médicales.